

**MAIRIE DE LE SOULIE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022**

---

Présents : BAILLY P. BATAILLEY A. BELLAY D. BOJ V. CROS M- J. MALIZARD B. NUEZ M. RAISSAC J. ROUANET B. VAILHE Ch.

Secrétaire de Séance : BELLAY D.

1 ) Election du maire

Candidat : Pierre BAILLY

Vote : 10 pour ;

2) Nombre d'adjoints à élire

Le maire propose trois adjoints.

Vote : 10 pour ;

3) Election des adjoints

1<sup>er</sup> adjoint :

Candidate : Marie José CROS

Vote : 9 pour

2<sup>ème</sup> adjoint :

Candidat : Bernard ROUANET

Vote : 8 pour

3<sup>ème</sup> adjoint :

Candidat : Christian VAILHE et Angèle BATAILLEY

Vote : 8 pour Christian VAILHE et 2 pour Angèle BATAILLEY

4) Délégations au maire

Vote : 10 pour

5) Indemnités aux élus

Le maire perçoit l'indemnité selon le barème en vigueur fixé à 25.5 % de l'indice brut de la fonction publique pour les communes de moins de 500 habitants.

Les adjoints perçoivent chacun l'indemnité selon le barème en vigueur fixé à 9.9 % de l'indice brut de la fonction publique pour les communes de moins de 500 habitants.

Vote : 10 pour ;

6) Désignation des délégués aux commissions thématiques communales

Le CCAS : P. BAILLY, M.J CROS, B. ROUANET, V. BOJ, J. RAISSAC

1<sup>ère</sup> commission : Travaux d'extérieur, déneigement et voirie communale :

P. BAILLY, B. ROUANET, V. BOJ, B. MALIZARD, A. BATAILLEY.

2ème commission : Urbanisme et Patrimoine :

P. BAILLY, M.J. CROS, V. BOJ, J. RAISSAC, M. NUEZ.

Vote : 10 pour

Questions diverses

Vu par nous, Maire de la commune de LE SOULIE, pour être affiché le 31 août 2022.  
à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du  
5 Août 1884.

A Le Soulié, le 31 août 2022

Le Maire – Pierre BAILLY

